

Registre des Délibérations

Procès-verbal n° 2015/03

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 4

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Séance du
25 Mars 2015

L'an deux mille quinze et le 25 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 19 mars 2015, sous la présidence de Monsieur Yvan NAVARRO, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents : M.MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC , MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M.DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PHILIPPE BAUMLIN, M.JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M.ERWAN DANIEL, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR , MME ELISABETH ATTELAN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration: M.JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M.PATRICE ETAVE), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. DAVID ROFE), M.GILLES HOURQUET (pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN).

Etait absent excusé :

M.PATRICE ETAVE a été élu secrétaire

Ordre du Jour

Désignation d'un secrétaire de séance

1- Informations du Maire

2- Adoption du Procès Verbal 2015-02 du 25 février 2015

3- Enfance et Jeunesse

3.1. Reconstitution du fonds de matériels éducatifs des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (A.L.A.E).

4- Finances Communales

- 4.1. Adoption du Compte de Gestion 2014
- 4.2. Adoption du Compte Administratif 2014
- 4.3. Affectation du résultat 2014
- 4.4. Taux des Impôts Communaux
- 4.5. Vote du Budget Primitif 2015
- 4.6. Vote des AP/CP (Autorisations de Programme/Crédits de Paiement) 2015
- 4.7. Conventions d'objectifs et de moyens 2015

5- Ressources Humaines

- 5.1. Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires : modification de la délibération du 9 septembre 2003

6- Toulouse Métropole

- 6.1. Toulouse Métropole : Achat et Maintenance de systèmes d'impressions numériques – Convention de groupement de commandes avec Toulouse Métropole et des communes membres de Toulouse Métropole

7- Arrêtés du Maire

8- Questions diverses

Pour information, l'enregistrement de cette séance de Conseil Municipal a fonctionné partiellement.

1 – Information du Maire

Monsieur Le Maire

Le 13 mars, vous avez été convoqués à la Commission des Finances du 25 mars. Vous avez refusé de participer à cette commission. Lors de la Commission des Finances, vous pouvez influencer sur le budget, et le document peut être modifié en Conseil Municipal. Vous critiquez notre sens de la démocratie or à chaque conseil de quartier, nous avons présenté les élus de l'opposition qui étaient présents. Vous dites que l'on manque de respect, l'information a été transmise dans les délais. Je rappellerai un seul fait, le travail de qualité de David ROFE tire vers le haut la population. Auparavant j'ai eu des Conseils Municipaux où il y avait 2 transparents pour le débat d'orientation budgétaire, sauf il y a 7 ou 8 ans. Depuis que nous sommes élus, 5 Commissions des Finances ont eu lieu, convoquées par David ROFE, en 7 mois. Avant, il y en avait une par an. Nous aurons fait autant de réunions de la Commission des Finances que durant toute la mandature précédente. Et vous osez nous reprocher quoi que ce soit par rapport au passé. Nous organisons des commissions citoyennes, des réunions de quartier, nous impliquons les citoyens dans les commissions citoyennes, on peut difficilement nous reprocher un manque de démocratie.

Nadine MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Vous revenez sur le passé, il faut penser au futur, il faut passer à autre chose. Ces réunions et commissions sont quelque chose de positif, et puisque vous êtes un grand démocrate, cette commission 48 heures avant le Conseil Municipal aurait mérité qu'on la fasse une semaine avant. 48 heures c'est insuffisant.

Monsieur Le Maire

Nous n'avons à recevoir aucune leçon de démocratie de votre part. Dorénavant, la commission aura lieu une semaine avant.

Jacques DAHAN, groupe Génération L'Union

48 heures avant le Conseil Municipal, même si on avait pu débattre, c'est un délai trop court pour discuter des différents points essentiels. Je souligne que vous faites un bon travail, la commission une semaine ou 10 jours avant, ce serait mieux.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

J'aurais souhaité vous le présenter plus tôt, je remercie les services financiers. Les documents ont été finalisés jeudi à 14h et envoyés. Les services financiers de L'Union ne sont pas ceux de Blagnac ou de Toulouse Métropole. C'est beaucoup de travail pour les services.

Monsieur Le Maire

En 13 ans, la commission des finances n'a jamais été convoquée pour le débat d'orientation budgétaire. Je ferai référence au passé autant que je veux, on se souvient de certaines choses. Je ne vous ai jamais entendu quand vous étiez 2ème adjointe. David ROFE est le neuvième et dernier adjoint et il fait un travail de qualité.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

C'est un gros travail des services, vous auriez pu mettre le vote du Compte Administratif en juin.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

On aurait pu voter le Compte Administratif en juin, mais avec les événements importants qui se sont passés en cette année de transition, il nous semblait important de présenter le compte administratif maintenant pour savoir d'où on part et vous présenter le Budget Primitif 2015 pour vous montrer que les hypothèses sont réalistes. Les discussions auraient été difficiles si on avait fait le contraire.

2 – Adoption du Procès-Verbal n° 2015/02 du Conseil Municipal du 25 février 2015

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2015/002, rédigé suite à la séance du Conseil Municipal du 25 février 2015.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter le Procès-Verbal 2015/02 du 25 février 2015.

3 – Enfance et Jeunesse

3.1. Reconstitution du fonds de matériels éducatifs des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (A.L.A.E).

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reconstituer le fonds en matériels et équipements divers (Jeux, livres, équipements de bureaux, équipements sportifs et équipement spécifique) des structures A.L.A.E de la commune.

La reconstitution de ce fonds s'élevant à 14 928.65 euros, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'imputer en section d'investissement avec une durée d'amortissement d'un an.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

4 – Finances Communales

4.1. Adoption du Compte de Gestion 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2014 établi par le Trésorier Principal, Monsieur Bernard JULIAN et qui retrace à l'identique les résultats du Compte Administratif 2014.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter le Compte de Gestion 2014 établi par le Trésorier Principal, Monsieur Bernard JULIAN, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

4.2 Adoption du Compte Administratif 2014

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Je remercie les services financiers et la direction générale qui ont travaillé à l'établissement des documents comptables et budgétaires. La vie du budget a commencé avant notre élection, le 3 février 2014 il y a eu le vote du budget primitif 2014. La nouvelle majorité est tenue d'appliquer ce budget.

Nous avons la section de fonctionnement et la section d'investissement, pour chacune d'entre elles des recettes et des dépenses. Les recettes de la section de fonctionnement sont plus élevées que les dépenses, donc nous avons un excédent, l'excédent permet de financer les investissements, c'est un cycle budgétaire classique.

Nous présentons, en premier lieu, la section de fonctionnement.

Le budget proposé est celui présenté par l'ancienne majorité. On peut examiner quelques chiffres clés, le total des charges courantes est de 11.688.291€ et le total des recettes courantes est de 12.236.886€, nous avons donc un excédent de 548.595€, on ne retient que le fonctionnement courant de la commune, c'est la capacité financière de la commune.

Etudions l'évolution 2013/2014 des charges générales, ce sont les frais courant de la mairie. Il y a une diminution de 40.000€, ce poste n'avait jamais diminué. Cette baisse est due au fait qu'il y avait peu d'appel d'offres, donc des dépenses peu encadrées, les services ne connaissaient pas leur budget, donc ils ne pouvaient le maîtriser, il n'y avait pas de sensibilisation au contrôle budgétaire.

Les frais de personnel connaissent une hausse de 533.000€ contre 136.000€ entre 2012 et 2013. Cette hausse est due en partie (+305.544€) aux conséquences de décisions passées : assurances, charges patronales et avancement non pris en compte et salaires non calculés sur une année pleine. 227.457€ de hausse sont dues aux décisions de la nouvelle majorité : 2,5 embauches supplémentaires et municipalisation de l'accueil et de la gestion de la maison des sports.

Les autres charges connaissent 406.000€ de hausse, ce sont les subventions aux associations sportives (redémarrage du sport), des travaux électriques non budgétés, le transfert des salaires de la MJC et de l'Ecole de musique du compte 012 au compte 65.

Etudions la section de fonctionnement côté recettes :

les produits de services sont en hausse (+9%) avec la municipalisation du squash, du tennis et de certains créneaux de la piscine. Ce sont des recettes qui basculent de l'ex ASU vers la mairie. La Dotation Globale de Fonctionnement a diminué, mais nous avons quand même une hausse de 4% car nous avons obtenu des subventions de la CAF et de l'Education Nationale.

Les revenus des locations sont en baisse de 5% (location de la salle des fêtes et des bâtiments communaux).

L'excédent brut courant est donc de 548.831€. C'est ce qui est dégagé durablement de notre budget de fonctionnement

Comparons l'excédent brut courant depuis 2011, l'excédent est en baisse, on a moins 558.000€ entre 2011 et 2012, moins 522.000€ entre 2012 et 2013 et la tendance à la baisse est légèrement infléchiée en 2014 : moins 495.000€, malgré des circonstances exceptionnelles comme la fin de l'ASU.

Ce que nous retiendrons de la section de fonctionnement : la qualité des services municipaux a été maintenue, les crédits scolaires ont été préservés, l'entretien des bâtiments a été renforcé, les festivités ont été soutenues (feu d'artifice, banquet républicain, repas des aînés). De nouveaux services ont été mis en place : l'application L'Union Connect, mis en place des conseils de quartier, refonte du journal municipal, mise en place de la navette du soir.

Nous présentons maintenant la section d'investissement.

La présentation générale des investissements 2014 : l'ensemble des dépenses représente 2.982.752€ et les recettes 2.327.328€, il y a donc un déficit de 655.424€ couvert en parti par l'excédent, le besoin de financement est de 43.993€. Le déficit de la section de fonctionnement 2013 était de 3.800.000€ il a été couvert par l'affectation des résultats 2013.

Les réalisations 2014 sont le réfectoire ALAE de Borde d'Olivier (322.000€), le Relais Assistantes Maternelles (357.000€), l'ALAE de Montizalquier (291.000€), le solde de la place San Biagio (206.396€), le parvis de l'église (318.000€) et le solde de la salle de musculation (307.000€).

Ce qu'il faut retenir du Compte Administratif 2014 : les réserves de la commune sont préservées, il n'y a pas de nouvel emprunt, les charges générales sont maîtrisées.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Merci pour cette présentation détaillée, merci au Directeur Général des Services et aux services financiers. Je veux faire un retour sur les charges de fonctionnement, les dépenses en frais de personnel augmentent de 250.000€ sur 6 mois, on le retrouvera sur le budget 2015.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Le budget communal comporte des centaines de lignes, il faut discuter des détails en commission de finances.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Le détail est sur l'augmentation des frais de personnel de l'administration générale, les frais passent de 700.000€ à 800.000€

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Il est difficile de discuter sur les fonctions budgétaires une à une, sur le long terme car il y a régulièrement des erreurs d'imputation qui rendent les comparaisons d'une année sur l'autre hasardeuses.

Monsieur Le Maire

Etudions l'impact des embauches, il y a une augmentation des frais de personnel de 533.000€. Une partie a été transférée, c'est la MJC et l'école de musique. Cette augmentation est due à 2 raisons, notre propre politique et l'effet année pleine. Nous n'avons pas décidé l'augmentation de 305.544€, ce n'est pas une stratégie de notre part.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

L'augmentation de 305.544€ est due aux charges patronales qui augmentent suite à la stagiairisation de 13 personnes, en 2013, la décision de l'Etat de reclasser les catégories B et C, le coût de l'assurance statutaire. Des agents ont été recrutés en 2013 et ont travaillé 6 mois, en 2014 ils n'avaient pas été prévus en année pleine. L'augmentation de 227.457€ est due à nos décisions : le coût de la maison des sports, le renforcement des ALSH. Nous avons restructuré les services, on a embauché un Directeur des Services Techniques qui nous aide à faire des économies sur notre budget de fonctionnement. La comparaison année après année n'est pas fiable, ce sont des imputations budgétaires.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Il y a 170 salariés à la mairie comme en 2013 et l'augmentation de la masse salariale est de 7%.

Monsieur Le Maire

On a fait précisément 2,5 embauches depuis notre présence, il n'y a pas eu de remplacement de départ à la retraite. Les conséquences de nos décisions provoquent une augmentation de 227.000€, on a fait face à l'arrêt de l'ASU. Entre 2012 et 2013, l'augmentation des frais de personnel était de 136.000€

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Les produits exceptionnels non prévus au Budget Primitif 2014, quels sont-ils ?

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

C'est la vente d'une maison, je n'ai pas en tête les cessions.

Monsieur Le Maire

Les cessions ont été faites par l'équipe précédente.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Les produits exceptionnels viennent augmenter la cagnotte.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

La vente de biens immobiliers est récurrente. Ce qu'on a en produit exceptionnel en recette se retrouvera en dépenses, donc sur le budget de fonctionnement, l'opération est neutre.

Xavier MANGOGNA, groupe Ensemble pour L'Union

A quoi correspond l'opération équipement 102 : annulation de l'isolation des bâtiments communaux ?

Monsieur Le Maire

C'est l'opération d'isolation de Montizalguier qui ne s'est pas faite car nous avons constaté qu'en 2012 la même opération avait été faite à l'école Borde d'Olivier et la facture d'électricité a augmenté de 20% malgré ces travaux. Nous avons donc stoppé le Marché. L'opération à Borde d'Olivier ne donnant pas de résultats, nous ne voulions pas dépenser 900.000€ sans être sûr d'avoir un retour sur investissement.

Frédéric BAMIÈRE, conseiller délégué à l'environnement

Ce n'est pas l'isolation par l'extérieur qui n'est pas un bon procédé. On veut connaître le temps du retour sur investissement. On ne voulait pas les mêmes travaux qu'à Borde d'Olivier. Ce n'est que partie remise sur les autres secteurs de la ville.

Xavier MANGOGNA, groupe Ensemble pour L'Union

Ligne crédit aux emplois d'insertion, quelle est la politique de la commune ?

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Ce sont les emplois d'avenir embauchés en 2013, sur le budget 2014, ils n'étaient pas prévus sur une année pleine. Cela explique la différence entre le budget 2014 et le Compte Administratif 2014.

Monsieur Le Maire

Les 300.000€ d'augmentation sont dus à des nouvelles réglementations ou à des oublis de l'ancienne municipalité. Avant le Budget Primitif était fait par 2 personnes, elles avaient fait un copier/coller de 2013 pour 2014. Maintenant, ce sont les services financiers qui préparent le budget, en impliquant les autres services.

Monsieur Yvan NAVARRO, 1^{er} adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les principaux éléments du Compte Administratif 2014, qui font apparaître un résultat de clôture de l'exercice de :

- **225 252.93 €** pour la section de fonctionnement,
- **- 166 592.71 €** pour la section d'investissement.

Le montant des restes à réaliser

- En dépenses d'investissement, s'élève à **140 562 €**.
- En recettes d'investissement, s'élève à **263 161 €**.

Le résultat de clôture de l'exercice après réintégration du solde de l'exercice précédent s'élève à :

- **6 838 729.23 €** pour la section de fonctionnement.
- **- 43 993.71 €** pour la section d'investissement.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, à l'unanimité, moins 9 abstentions,

- De donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2014,
- De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- D'adopter le Compte Administratif 2014.

4.3. Affectation du résultat 2014

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats du Compte Administratif 2014 au Budget Primitif 2015 soit :

- Excédent de fonctionnement reporté : **6 838 729.23 €**
- Déficit d'investissement reporté : **- 166 592.71 €**

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : **6 794 735.52 €**
- Affectation en réserve d'investissement : **43 993.71 €**

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, moins 9 abstentions, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

4.4. Taux des Impôts Communaux

Monsieur Le Maire

La valeur locative est revalorisée par l'Etat. On applique un taux à cette valeur locative, les taux ont été baissés en 2013. Les taux s'appliquent aux bases d'imposition et ça donne la taxe foncière ou locative. Conformément à notre engagement les taux 2015 sont égaux aux taux 2014.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le vote des Impôts Communaux comme indiqué ci-dessous :

Nature des taux	Base d'imposition prévisionnelle 2015	Taux proposés	Produits attendus
Taxe d'habitation	19 560 000	5.71	1 116 876
Taxe Foncière (bâti)	19 196 000	11.23	2 155 710
Taxe Foncière (non bâti)	27 300	40.24	10 986
Total	38 783 300		3 283 572

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter les taux des impôts communaux comme mentionnés dans le tableau ci-dessus.

4.5. Vote du Budget Primitif 2015

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Le Budget Primitif constitue un acte de prévision et un acte d'autorisation, c'est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Les contraintes pour 2015 sont côté recettes, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la stabilité des taux d'impositions, la diminution des subventions départementales et côté dépenses il faut conserver le niveau de service offert aux Unionais. Il faut anticiper la perte annuelle de DGF à l'horizon 2017 : baisse prévue de 720.000€ par an. Voilà pour les contraintes. Notre cap pour 2015 est la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la réalisation d'investissements source d'économie.

En 2015 nous prévoyons une baisse des dépenses courantes de 891.000€ et une baisse des recettes courantes de 462.000€. C'est une trajectoire financière ambitieuse. Les dépenses de la commune ont toujours augmenté. Pourquoi baisse-t-on les dépenses courantes plus que les recettes courantes ?

Comme nous l'avons déjà vu, l'excédent brut de fonctionnement baisse d'environ 500.000€ par an depuis 2011. 2014 n'a pas échappé à la règle même si nous avons réussi à baisser les charges courantes, à restructurer les services et à gérer la fin de l'ASU. Si cela continue nous nous retrouverons en déficit de fonctionnement et c'est impossible, seul l'Etat peut l'être. Il nous faut donc anticiper la baisse prochaine des dotations de l'Etat.

L'excédent souhaitable est de 10 à 15% des recettes de fonctionnement, on vise à remonter cet excédent. En dessous, on prend des risques financiers importants.

Pour les dépenses de charges générales nous prévoyons une baisse de 117.050€. Les frais de personnel seront stables, avant ils augmentaient de 135.000€ par an. Les autres charges sont entre autres les subventions aux associations, on prévoit une baisse de 624.864€. C'est un véritable effort demandé aux associations.

En 2015 nous prévoyons donc une baisse des recettes courantes de 462.000€.

Nous prévoyons donc une baisse des dépenses de 900.000€ avec la mise en place systématique d'appels d'offres, la responsabilisation de tous les services de la mairie (chaque service est associé à l'élaboration du budget primitif) un départ à la retraite sur 4 ne sera pas remplacé. Nous allons gérer autrement les absences de courte durée (tous les agents ne seront pas remplacés dès le premier jour de maladie) et embaucher moins d'emplois saisonniers. Les subventions aux associations seront recentrées. Pour le reste la pénalité SRU est en baisse, mais c'est conjoncturel.

Pour les associations il y a une baisse de 388.949€ en 2014 mais 2014 est une année exceptionnelle avec le redémarrage du sport.

Notre politique en matière d'investissement :

Côté recettes, nous n'aurons pas recours à l'emprunt. Les subventions du Conseil Général sont plafonnées. Côté dépenses, nous prévoyons 1.900.000€ de dépenses d'équipement pour entretenir notre patrimoine, équiper nos services et lancer des études de rénovation du patrimoine. En conclusion, nous n'aurons pas recours à l'emprunt, les taux d'imposition sont stables et le budget sera maîtrisé.

Yvan NAVARRO, 1er adjoint

Il faut rompre avec l'effet ciseaux : la baisse continue des recettes et l'augmentation régulière des dépenses. Avant, 1 million d'euros était consacré aux subventions, on est passé à 700.000€. Les associations ont été intégrées à la réflexion, nous avons été le plus juste et le plus équitable possible.

Nous avons un impératif : baisser les dépenses et mettre à niveau les subventions, être logique dans l'affectation. L'affectation doit être la plus rationnelle possible il n'y a pas de reconduction systématique. Nous héritons du fruit d'une histoire : la reconduction automatique avec une progression de 2%, ce qui a permis à certaines de constituer une trésorerie importante.

Nous avons le désir d'y voir clair : c'est une obligation légale, sans revenir sur les péripéties de l'ASU où une procédure judiciaire est en cours, c'est de l'argent public, le rôle du financeur est de vérifier à quoi sont engagées les dépenses et à quoi sert la subvention.

Pour rédiger le dossier de demande de subvention, on s'est inspiré du dossier CERFA : objet de l'association, fonction, comptes détaillés, niveau de la trésorerie, actions, projets, utilisation de la subvention, nombre de salariés, adhérents, nombre d'Unionais.

Donc il y a eu une analyse fine et détaillée des 90 associations, conduite par Joël FEUILLERAT, David ROFE, Brigitte COLOMIE et le Directeur Général des Services puis affiné élu par élu. Sous l'ancienne municipalité, une seule personne était responsable de l'ensemble des associations. Maintenant chaque élu est référent de certaines associations, chaque élu a contacté les présidents, il y a eu concertation et discussions. Les présidents des associations ont participé à l'élaboration de ces subventions dans un esprit positif et responsable.

Notre arbitrage était de préserver l'emploi des salariés comme à la ludothèque, à la bibliothèque, à la MJC, à l'école de musique. Baisser leurs subventions mettait en danger l'emploi salarié.

Nous avons examiné le niveau de la trésorerie, il faut de la trésorerie pour celles qui ont un projet sur plusieurs années, pour celles qui ont des salariés.

Pour certaines ce n'était pas cohérent, on leur a demandé de faire un effort et proposé un moratoire. On a étudié le réel besoin de la subvention en tenant compte de la taille de l'association et du nombre d'adhérents Unionais. Le Secours Populaire a une nouvelle subvention, sinon nous avons maintenu la subvention pour les associations caritatives. Dans l'éducation, on a été attentif, cela représente notre politique et ce qu'on souhaite mettre en avant.

Jacques DAHAN, groupe Génération L'Union

Par rapport aux subventions aux associations, j'ai eu quelques présidents au téléphone, certains se sentent lésés, notamment l'association Cynophile, elle touche une subvention dans un but précis : l'exposition canine. Le président se sent floué car son fonds de roulement est correct, cela met en péril l'organisation de sa manifestation. Un effort doit être fait, c'est vrai, on doit faire des économies, de nombreuses associations subissent la double peine : elles voient la baisse de leur subvention et l'augmentation de la location des salles. C'est mon cheval de bataille. Au niveau animations et festivités, ça risque de fléchir par rapport à ce qui était fait les autres années.

Monsieur Le Maire

Nous connaissons une baisse de 400.000€ de recettes, quelles sont les solutions ? Il faut de la rigueur partout où c'est possible. Pour la masse salariale brute, c'est une décision difficile de ne pas remplacer les départs à la retraite. Pour les associations, on était à 1 million d'euros en 2013, cette année à 726.000€, c'est une baisse de 265.000€ sur le poste subventions, il y a pour le sport une baisse de 180.000€. Grâce au travail de M. Roux, on est passé de 310.000 € à 135.000 €, il y a donc une réorientation de notre politique sportive. Je ne reprendrais pas l'exemple de M. SOUMBELLE, nous l'avons reçu plusieurs fois. Pour la manifestation Cynophile en juin à la halle ouverte nous serons à ses côtés, une subvention de 4000€ pour organiser un seul événement quand il y a plusieurs dizaines de milliers d'euros en trésorerie n'est pas logique. Une association

n'est pas excellente car elle a une forte trésorerie. Le Club de Bridge, connaissait une augmentation de 2% par an, une subvention de 1.300€ par an, elle a plusieurs dizaines de milliers d'euros en trésorerie. J'ai rencontré la présidente, elle a compris les enjeux pour la municipalité. La présidente ne comprenait pas pourquoi on lui donnait une subvention. Il n'y a eu aucune approche coercitive. Bien sûr c'est moins bien, mais est-ce raisonnable de donner à ceux qui ont de la trésorerie ? Quand on donne 1 million d'euros à notre tissu associatif, à Balma, si on enlève l'ALAE, c'est 400.000€ et 250.000€ à St Jean, on peut pas faire aussi bien voire mieux avec une subvention en baisse ?

Si vous avez d'autres choix, nous sommes à votre écoute, nous les appliquerons.

Nadine MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Vous avez baissé de 50% la subvention aux crèches privées.

Yvan NAVARRO, 1er adjoint

On a reporté la première moitié de la subvention, on va verser la deuxième partie dès que l'on connaîtra la subvention de la CAF et du Conseil Général, on veillera à ce que la subvention ne baisse pas.

Monsieur Le Maire

Si on enlève les crèches, la ludothèque, la bibliothèque et le sport on est à 630.000€ de subvention. Certaines associations ont besoin de cet argent car elles ont des employés. 200.000€ pour les crèches et 230.000€ pour l'école de musique, quelques associations représentent 90% du réalisé. On a fait des économies sur le sport, le tour de vis sur les associations est de 80 à 90.000€.

Nadine MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Dans le Budget Primitif, il n'y a pas de subvention au Comité des Fêtes.

Monsieur Le Maire

Le Comité des Fêtes n'a pas renvoyé le dossier, il n'a pas fait de demande officielle de subvention. Nous avons essayé d'avoir une discussion pour savoir comment était utilisé cette subvention, c'est un devoir de rendre des comptes. Aerospace Valley est une association, l'Etat demandait copie de toutes les dépenses. Les associations ont un devoir de vérifier que l'argent public est bien utilisé. Le Comité des Fêtes n'est plus en charge des festivités de L'Union, nous voulons savoir où allait l'argent. Le Comité des Fêtes n'a plus accès à la place publique, il n'est pas capable de donner des explications par rapport aux 20.000€ de subvention donnée.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Ce budget est ambitieux et agressif, peut-on mettre en perspective les 900.000€ de baisse des dépenses avec la baisse de 280.000€ de la loi SRU.

Monsieur Le Maire

La taxe SRU sera de moitié en 2015. Cela va faire du bien pendant 3 ans, on économise 380.000€. Nous sommes en discussion avec l'Etat et la Métropole. L'Etat a imposé le programme Grand Angle car il a constaté l'état de carence pour la ville de L'Union, le Préfet a préempté le terrain pour y construire 100% de logements sociaux. Nous sommes sortis de l'état de carence. La commune baisse de 600.000€ son budget de fonctionnement.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

La subvention de l'ASU de 300.000€ n'est plus distribuée.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Pour le sport, il y a 135.000€ de subvention, on a dû réouvrir la Maison des Sports avec les salariés de la mairie qui viennent en charge en frais de personnel.

Monsieur Le Maire

Ces baisses sont le résultat d'une politique, nous avons voulu un audit pour l'ASU, vous avez voté contre cet audit. Celui-ci nous a permis de mettre le doigt sur des factures dont je tairais la

provenance. Vous arrivez à démontrer que nous avons une économie sur le sport mais c'est le résultat d'une politique.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

L'effort à faire pour 2015 est plutôt de moins 400.000€ au lieu de moins 900.000€

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Le choix de moins 900.000€ est ambitieux car les charges générales n'ont jamais baissé dans le passé. La baisse de l'amende SRU est une économie conjoncturelle. Economiser 900.000€ est fragile car il faut faire face à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 700.000€ dans 2 ans. Pour les associations : en 2015 nous avons demandé un effort de -28%, pour 2016 on ne sait pas quel sera l'effort.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Vous prévoyez la stabilité du produit des services mais pendant la campagne électorale vous promettiez la baisse de 10% de certains produits.

Monsieur Le Maire

Dans notre programme, nous avons 30 propositions, nous les tenons. Il y aura une baisse de 30% des tarifs du CLAE, en moyenne.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Nous appliquerons la baisse en septembre, il y aura des répercussions sur les aides de la CAF. Nous voulons au maximum préserver les aides de la CAF. Les produits des services resteront stables grâce au sport. En 2015, en année pleine, il y a la municipalisation d'une partie du sport.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Tous les ans, il y a des produits exceptionnels, il n'y en a pas dans le budget 2015.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

On ne prévoit jamais les produits exceptionnels

Brigitte COLOMIE, Conseillère déléguée au contrôle de gestion

Toute vente immobilière se prévoit en investissement et la réalisation est inscrite en recettes de fonctionnement sur le compte administratif.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Sur la ligne "produit de cession", nous n'avons rien mis car nous n'avons pas de certitude, on ne marque pas des ventes hypothétiques, c'est prudent.

Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

"Dépenses imprévues" qu'est-ce que c'est ?

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Par le passé il n'y avait jamais de ligne, cela a été présenté à la commission des finances de lundi. On peut prévoir 800.000€ de dépenses imprévues, le plafond pour L'Union est de 808.650€, cela représente 7,5% des dépenses de fonctionnement. Nous prévoyons 50.000€ de dépenses imprévues. Notre budget est ambitieux mais nous avons des incertitudes, nous ne voulons pas nous retrouver en difficulté. La plupart des budgets locaux le prévoient.

Monsieur Le Maire

Pour les subventions aux associations, la ligne "réserve" de 30.000€ est interdite pour alimenter une association en difficulté, Brigitte COLOMIE a fait fermer cette ligne.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Quel est l'atterrissage réservé à fin 2015 ?

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

On vise 1 millions d'euros d'excédent brut de fonctionnement, si on reprend ce schéma on finirait à 558.000€ et on souhaite remonter à 1 million.

Nadine MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Les dépenses imprévues font-elles l'objet d'une délibération ?

Brigitte COLOMIE, Conseillère déléguée au contrôle de gestion

Le budget en lui-même est une délibération

Nadine MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Le poste alimentation baisse d'une façon importante, c'est dû à quoi ?

Monsieur Le Maire

Quand j'étais dans l'opposition, je faisais attention à envoyer 2 jours avant à M. Beyney les questions que j'allais poser par rapport au budget.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

La commission des finances existe pour répondre précisément. Dans l'alimentation, il y a eu des dérapages en 2014 ainsi qu'en 2012. On a changé, il y a des nouvelles consignes au service restauration, à qualité équivalente, on va baisser le budget. Nous préparons un marché public, nous travaillons sur l'alimentation et la restauration scolaire.

Jacques DAHAN, groupe Génération L'Union

J'ai des questions sur les opérations d'équipement ligne 131 et 132. Je vous enverrai mes questions par mails

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

La période budgétaire est difficile et les indemnités des élus augmentent de 15%.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Nos indemnités ne sont pas augmentées. En 2014 elles n'ont pas été prises en compte en année pleine.

Nadine MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

C'est un débat démocratique, mais il y a une personne qui nous fait un doigt d'honneur dans notre dos, nous sommes horrifiés.

Monsieur Le Maire

Je vous demande le retour au calme, fin de l'incident.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du projet de Budget Primitif 2015 qui fut examiné par la Commission Finances et Budget, le 23 Mars 2015, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 30 386 425.50 €

Dépenses et recettes d'investissement : 4 405 339.42 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 795 845.00 €	18 590 580.52 €
Section d'investissement	2 202 669.71 €	2 202 669.71 €
TOTAL	13 998 514.71 €	20 793 250.23 €

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, moins 9 votes contre, d'adopter le Budget Primitif 2015 comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 795 845.00 €	11 795 845.00 €
Section d'investissement	2 202 669.71 €	2 202 669.71 €
TOTAL	13 998 514.71 €	13 998 514.71 €

4.6. Vote des AP/CP (Autorisations de Programme/Crédits de Paiement) 2015

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du tableau des AP/CP 2015, faisant état d'un réajustement des crédits sur la période 2009/2015. L'ensemble de ces éléments fut examiné par la Commission Finances et Budget, le 23 mars 2015.

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé	Crédits de Paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2012-19 Aménagement du Lac de Saint Caprais	200 000.00	136 456.78	336 456.78	124 156.78	12 300.00	0	0
2012-17 Aménagement du Parvis de l'Eglise	750 000.00	629 165.96	1 379 165.96	622 465.96	6700.00	0	0
2012-20 Aménagement du RAM	515 000.00	441 931.01	956 931.01	423 031.01	18 900.00	0.00	0.00
2009-5 Restructuration du réfectoire Borde d'Olivier et ALAE	2 113 247.08	1 985 785.04	4 099 032.12	1 641 685.04	344 100.00	0.00	0.00

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter le tableau des AP/CP 2015.

4.7. Conventions d'objectifs et de moyens 2015

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, une convention d'objectifs et de moyens est obligatoire pour tout financement public annuel supérieur à 23 000 €.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions correspondantes avec les associations suivantes :

- L'Ecole d'Enseignement Artistique
- La Ludothèque
- Plaisir de Lire

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions ci-dessus énoncées.

5 – Ressources Humaines

5.1. Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires : modification de la délibération du 9 septembre 2003

Vu le décret 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération du 9 septembre 2003 portant sur le versement d'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S).

En effet, Monsieur le Maire propose d'étendre le versement de cette indemnité aux agents de catégorie A et B de toutes les filières ayant un indice supérieur à 380, l'I.F.T.S selon les taux moyens prévus par l'arrêté du 14 janvier 2002. Le taux maximum ne peut excéder 1.3 fois le taux moyen.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

6 – Toulouse Métropole

6.1. Toulouse Métropole : Achat et Maintenance de systèmes d'impressions numériques – Convention de groupement de commandes avec Toulouse Métropole et des communes membres de Toulouse Métropole

Xavier MANGOGNA, groupe Ensemble pour L'Union

En recourant au groupement de commandes, prenons-nous le risque de mettre à mal le tissu économique ?

Monsieur Le Maire

Nous cherchons à baisser nos coûts et on doit coopérer avec le tissu économique local, nous sommes exigeants par rapport à ces marchés. C'est la loi des appels d'offre de se trouver en compétition

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer un groupement de commande avec Toulouse Métropole, la Ville de Toulouse, les communes de Villeneuve-Tolosane et de Balma afin de procéder à l'achat et à la maintenance de systèmes d'impressions numériques.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter la convention constitutive de groupement définissant les modalités de fonctionnement du groupement,
- De désigner Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commande,
- De l'autoriser à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus énoncés.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'accepter la convention constitutive de groupement définissant les modalités de fonctionnement du groupement,
- De désigner Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commande,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus énoncés.

7- Arrêtés du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de l'opération TTC
2015/014	Souscription des contrats d'assurance : <u>Lot 1</u> : Risques automobiles <u>Lot 2</u> : Risques de dommages aux biens <u>Lot 3</u> : Risques de responsabilités <u>Lot 4</u> : Protection juridique de la Ville et protection fonctionnelle des agents et des élus	<u>Lot 1</u> – SMACL ASSURANCES <u>Lot 2</u> – SMACL ASSURANCES <u>Lot 3</u> – PARIS NORD ASSURANCES SERVICES <u>Lot 4</u> – SARRE ET MOSELLE	<u>Lot 1</u> : 15 736.38 € <u>Lot 2</u> : 26 991.57 € <u>Lot 3</u> : 6 725.05 € <u>Lot 4</u> : 2 184.05 €
2015/015	Groupement de Commande – Accord-cadre multi attributaire pour la fourniture d'électricité <u>Lot 1</u> – Bâtiments et équipements en tarif vert et en tarif jaune <u>Lot 2</u> – Bâtiments et équipements en tarif bleu	<u>Lot 1</u> : Société Direct Energie SA Société Electricité de France Société GDF SUEZ Energies France <u>Lot 2</u> : Société Direct Energie SA Société Electricité de France Société GDF SUEZ Energies France	
2015/016	Entretien des espaces verts communaux Lot 1 et Lot 2	<u>Lot 1</u> – ESAT CHÂTEAU BLANC-RESO <u>Lot 2</u> - IDVERDE	<u>Lot 1</u> – 320 078.84 € <u>Lot 2</u> – 18 439.20 €
2015/017	Audit du réseau de télécommunication et assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix d'un opérateur téléphonie mobile/fixe et Internet	Société ORIA	2 144.40 €

8- Questions diverses

Nadine MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Serait-il possible de recevoir nominativement, au même titre que les autres Élus, les invitations aux manifestations Unionnaises organisées sur la commune?

Brigitte BEC, adjointe à la culture.

Les procédures d'envoi des invitations n'ont pas changé, elles sont envoyées à l'ensemble du Conseil Municipal : majorité et opposition. Quand les associations veulent les envoyer, elles le font de leur propre initiative.

Nadine MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Il y a dû avoir une erreur, L'Union Image n'a rien envoyé.

Brigitte BEC, adjointe à la culture.

Quand une association nous demande de le faire, on envoie à tout le monde.

Jacques DAHAN, groupe Génération L'Union

Monsieur Marc PÉRE, Président de DECOSET, syndicat mixte regroupant plus de 145 communes a en charge le traitement des ordures ménagères

Monsieur PÉRE peut-il nous expliquer en fonction de quoi il a réévalué à la hausse les salaires de cet organisme d'un montant pouvant aller jusqu'à 100 € par mois.

Cela aura une répercussion évidente sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de notre commune.

Ayant conscience que le Président, Marc PÉRE a calculé cela avant de mettre en application cette augmentation des salaires des employés, peut-il nous communiquer le pourcentage inhérent à cette hausse.

Monsieur Le Maire

C'est totalement stupéfiant de poser cette question ici où l'on traite des affaires de la commune. L'impact sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) n'est pas fixé par la commune. Je n'ai pas à vous répondre, je réponds devant le comité syndical.

C'est une attaque sur la forme et le fond, les salariés sont mis sur le banc des accusés et ça me chagrine, ils sont 8 salariés qui gèrent un budget de 57 millions d'€ et le traitement des déchets pour un million de personnes. Une masse salariale brute qui représente 0,64% du budget, contre 50 à 60% pour les autres collectivités. Nous avons souhaité une harmonisation de la convention collective avec la Métropole qui entraîne un surcoût de 6 centimes d'euros par an et par foyer. 6 d'entre eux ont été augmentés. Je ne comprends pas que cette question soit posée ici. C'est une double indignité : pointer du doigt 6 salariés qui gagnent 1300€ par mois, on les présente comme des privilégiés. La deuxième indignité : nous avons des enjeux majeurs sur les déplacements, les fermetures des classes, le vieillissement, ce sont des questions importantes. Est-ce que ce sont ces questions orales qui doivent être débattues, l'augmentation de salaire de 30 à 50€ pour faire marcher à 8 une énorme machine comme DECOSET ? Je vous propose de jouer pleinement votre rôle d'opposant et de poser des questions en lien avec les enjeux de la commune.

Monsieur Le Maire

Quelques communications diverses : à partir de jeudi 26 mars jusqu'au 4 avril se déroulent les championnats d'Europe de Rugby des moins de 18 ans. Il y aura 2 matchs à L'Union samedi 28 mars, à 14h République Tchèque/Lettonie et 16h Bruxelles/Espagne. Samedi 28 mars à 20h30, à la Grande Halle, dans le cadre du festival Piano aux jacobins, nous proposons un récital de piano classique joué par ALESSANDRO MARINO.

La séance a été levée à 21 heures 05.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme,

LE MAIRE,
MARC PÉRE



Noms	Signatures
M. NAVARRO Yvan	
Mme BEC Brigitte	
M. VITRAC Jean-Marie	
Mme QUONIAM-DOUREL Valérie	
M. COSTES Nicolas	
Mme PIEROT Sylvie	
M. ROUX Laurent	
Mme GUEDES Monique	
M. ROFÉ David	
Mme CHAVE Michèle	
Mme COLDER Katy	
M. ETAVE Patrice	
M. BAUMLIN Philippe	
Mme COLOMIÉ Brigitte	
M. BAMIERE Frédéric	
M. ORTIC Laurent	
Mme SIMON-LABRIC Nathalie	
Mme GAUVRIT Nathalie	
M. FEUILLERAT Joël	

M. MOLET Denis	
Mme GODEAS Isabelle	
Mme TOULZE Florence	
Mme GIRONNET Dominique	
M. MANGOGNA Xavier	
Mme MAURIN Nadine	
Mme CABANES MURITH Brigitte	
Mme GENNARO-SAINT Christine	
M. DANIEL Erwan	
Mme ATTELAN Elisabeth	
M. DAHAN Jacques	
M. HOURQUET Gilles	
Mme SÉROR Isabelle	